



EB-2004-0451

**AVIS DE REQUÊTE ET AVIS D'AUDIENCE ÉCRITE
HYDRO ONE NETWORKS INC.
REQUÊTE EN VUE DE MODIFIER UNE GRILLE TARIFAIRE**

Hydro One Networks Inc. (ci-après « Hydro One ») a déposé, au nom de son service de distribution, une requête datée du 27 septembre 2004 en vue d'obtenir, en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O., c.15, Annexe B, une ordonnance de la Commission l'autorisant à modifier une grille tarifaire existante. Le ministre de l'Énergie a autorisé le dépôt de la requête le 9 septembre 2004. La Commission a assigné à cette Requête le numéro EB-2004-0451.

Hydro One exploite des postes de transformation qui approvisionnent les distributeurs intégrés et les grands consommateurs qui sont branchés directement à son service à basse tension. Cette requête intéresse les consommateurs intégrés qui reçoivent un service à basse tension par l'entremise de nombreuses lignes d'alimentation provenant d'un même poste de transformation. À l'heure actuelle, Hydro One a recours à la méthode des pics distincts par point de livraison afin de déterminer le montant facturé à ces consommateurs pour le transport de l'électricité au détail. Par cette requête, Hydro One demande l'autorisation de modifier ce paramètre de facturation afin de pouvoir utiliser la méthode de la demande agrégée du secteur à basse tension du poste de transformation à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette modification, si elle est approuvée, harmonisera les tarifs de transport au détail facturés à ces consommateurs avec les tarifs de transport de Hydro One.

Si cette requête est accordée, Hydro One prévoit recevoir environ 8 000 000 \$ de moins auprès de ces consommateurs en 2005. Hydro One propose de comptabiliser la différence dans ses comptes de report. Les soldes comptabilisés dans ces comptes peuvent être recouverts auprès des consommateurs de Hydro One qui paient les tarifs de transport au détail. Hydro One prévoit que les distributeurs d'électricité concernés

comptabiliseront les sommes correspondantes dans leur compte de report du réseau de transport et dans leur compte de report de la connexion de transport. La question de l'aliénation des soldes comptabilisés dans ces comptes n'a pas été abordée.

Si vous désirez participer vous **devez**, dans les 14 jours civils suivant la publication du présent avis, faire parvenir une demande écrite au secrétaire de la Commission en indiquant si vous souhaitez intervenir, observer ou commenter dans la présente instance. Vous devez également faire parvenir une copie de votre requête à Hydro One à l'adresse ci-dessous. Des copies de la requête et des pièces justificatives de Hydro One seront mises à la disposition du public dans les bureaux de la Commission et de Hydro One aux adresses indiquées plus bas.

Des renseignements sur la participation peuvent être obtenus auprès du Service à la clientèle de la Commission en composant sans frais le 1 877 632-2727 ou par courriel à Boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez citer le numéro de dossier EB-2004-0451. Vous pouvez également consulter la foire aux questions (FAQ) sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.oeb.gov.on.ca.

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite, à moins que Hydro One ou un intervenant présente à la Commission des raisons justifiant la tenue d'une audience orale. La requête visant à obtenir la tenue d'une audience orale **doit** être déposée dans les 14 jours de la publication du présent avis.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE LETTRE D'INTERVENTION OU AUCUNE LETTRE DE COMMENTAIRES, OU SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBSERVATION ÉCRITE OU NE FOURNISSEZ AUCUNE RAISON DE NE PAS TENIR D'AUDIENCE ÉCRITE, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT L'INSTANCE.

ADRESSES

Commission de l'énergie de l'Ontario

C.P. 2319
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de :
John Zych
Secrétaire de la Commission
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télé. : 416 440-7656
Boardsec@oeb.gov.on.ca

Hydro One Networks Inc.

8^e étage, Tour Nord
483, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2P5
À l'attention de :
Glen MacDonald
Conseiller principal, Réglementation
Tél. : 416 345-5913
Télé. : 416 345-5866
glen.e.macdonald@HydroOne.com

Hydro One Networks Inc.

8^e étage, Tour Sud
483, rue Bay
Toronto (Ontario) M5G 2P5
À l'attention de :
Mary Anne Aldred
Adjointe au conseiller juridique principal,
Réglementation
Tél. : 416 345-6302
Télé. : 416 345-6972
m.a.aldred@HydroOne.com

Fait à Toronto le 8 décembre 2004

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signed by

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint de la Commission